

DEPARTEMENT DE LA REUNION

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST**
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 9 AVRIL 2015



COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2015

Date de convocation : 03/04/2015
16 membres en exercice
10 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille quinze, le neuf avril à dix-sept heures, le bureau Communautaire s'est réuni au Foyer des Dockers au Port sous la présidence de M. Joseph SINIMALE, Président.

Secrétaire de séance : Mme Josie BOURBON

Délibération n° 2015-019/BC3-001

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs par création de postes

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre de la poursuite de la structuration des effectifs du TCO et pour faire face aux enjeux liés aux évolutions réglementaires, techniques, à la mise en œuvre des projets, il est proposé de renouveler les missions suivantes :

➤Renouvellement de missions :

- 1 Responsable service Processus Organisation Méthode et Evaluation
- 1 chargé de mission prévention déchets
- 2 Chargés d'études SCOT
- 2 chargés de mission PILHI
- 1 chargé de mission développement de filière
- 1 chef de projets infrastructure transports
- 1 chargé de mission emploi compétences formation
- 1 chargé de mission PDU

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE :**
 - **Le renouvellement des missions suivantes dans les conditions visées ci-dessus :**
 - ✓ **1 Responsable service Processus Organisation Méthode et Evaluation**
 - ✓ **1 chargé de mission prévention déchets**
 - ✓ **2 Chargés d'études SCOT**
 - ✓ **2 chargés de mission PILHI**
 - ✓ **1 chargé de mission développement de filière**
 - ✓ **1 chef de projets infrastructure transports**
 - ✓ **1 chargé de mission emploi compétences formation**
 - ✓ **1 chargé de mission PDU**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.**
- **ARRETE le tableau des effectifs du Territoire de la Côte Ouest comme suit au 01/03/15.**

Délibération n° 2015-020/BC3-002

TRANSPORT – Signature d’une convention de mutualisation de moyens pour le transport d’élèves de la Commune de Saint-Paul

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *L'école de Grand Fond située à Saint-Gilles-les-Bains est fermée depuis le 10 septembre 2014 suite à un risque d'effondrement d'un poteau et d'un péril important sur l'état de la structure générale du bâtiment nécessitant des travaux importants. Pendant cette période, les enseignements seront dispensés à l'école Mathilde Frappier de Montbenoît à l'Eperon. La Mairie de Saint-Paul a sollicité le TCO pour assurer le transport des élèves de l'école de Grand Fond vers l'école Mathilde Frappier de Montbenoît ainsi que le transport des élèves de l'Eperon vers l'école Leconte Delisle située à Saint-Gilles les Hauts. Une convention de mutualisation a été signée en 2014 entre la Commune de Saint-Paul et le TCO. Une nouvelle convention doit être signée en 2015.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE le principe de renouvellement de la convention de mutualisation de moyens pour le transport d'élèves (école Grand Fonds) entre le TCO et la Commune de Saint-Paul pour l'année 2015.**
- **AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mutualisation.**

Délibération n° 2015-021/BC3-003

TRANSPORT – Signature d’une convention de mutualisation de moyens pour le transport d’élèves de la Commune de La Possession

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *Suite au constat de dégradation du plancher de certaines salles de classe de l'école Jean Jaurès à la Possession, la commune de la Possession et l'Académie de la Réunion ont décidé de délocaliser l'enseignement de certaines classes dans des écoles situées à proximité. Le TCO a été sollicité pour la mise en place de navettes entre l'école Jean Jaurès et les écoles Auguste Lacaussade, André Malraux, Arthur Alméry et Jules Joron. Les dispositifs proposés et leurs modalités de mise en œuvre sont présentés dans cette note.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE le principe de signature d'une convention 2015 de mutualisation de moyens pour le transport d'élèves (école Jean Jaurès) entre la Commune de la Possession et le TCO**
- **AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cette convention de mutualisation**

Délibération n° 2015-022/BC3-004

TRANSPORT — Validation du scénario relatif à l'usage futur du site de l'ancienne décharge de Cambaie

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *Dans le cadre de la mise en œuvre de sa compétence déchets, le TCO a été sollicité par la commune de Saint-Paul pour la prise en charge des études et travaux relatifs à la réhabilitation de l'ancienne décharge de Cambaie.*

Après réalisation du diagnostic environnemental du site, une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée, comportant notamment des scénarii de réhabilitation. Il s'agit d'arrêter un scénario dans le cadre de l'usage futur du site après réalisation des travaux de réhabilitation, dans un objectif de valorisation foncière et de réponse aux besoins de la population.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE l'Avant-Projet relatif à la réhabilitation de la décharge de Cambaie sur la commune de Saint-Paul ;**
- **APPROUVE l'adoption du scénario relatif à l'implantation ultérieure d'une installation photovoltaïque pour l'usage futur du site.**

Délibération n° 2015-023/BC3-005

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE — Conclusion d'un bail emphytéotique au profit de Monsieur Michel Planesse sur la zone Eco Parc du Port

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *Monsieur Michel PLANESSE occupe depuis plusieurs années une partie de la parcelle BK 133, sise Boulevard de la Marine au Port, sur laquelle est implanté un édifice accueillant l'exercice d'un culte.*

Afin de régulariser la situation de cet occupant, il convient de mettre contractuellement à sa disposition la parcelle par voie d'un bail emphytéotique de droit privé.

Conformément à la législation en vigueur, le service des Domaines a été régulièrement consulté et a émis un avis sur la valeur locative mensuelle du bail en cause, pour un montant total de 629 €/mois.

Néanmoins, l'avis des Domaines ne revêtant pas un caractère obligatoire mais simplement consultatif, il est proposé de revoir ce montant à la baisse. En effet, l'occupation n'est pas de nature économique ou commerciale et ne génère pas à ce titre des revenus au profit de l'occupant.

Cette affaire a été retirée de l'ordre du jour.

Délibération n° 2015-024/BC3-006

INVESTISSEMENTS ET PATRIMOINE – Modification de la destination sur le bien cadastre AW 174 porte par l'EPFR à la Possession, en vue de la réalisation d'une déchèterie et passation d'un avenant n°1 à la convention d'acquisition foncière et de portage n° 08 09 04 entre l'EPFR et le TCO

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *Le TCO a par l'intermédiaire de l'EPFR et de la convention de portage n° 08 09 04 datée du 23/10/2009, réalisé l'acquisition de la parcelle AW 174 située à Dos d'Ane sur la commune de La Possession.*

Cette acquisition faisait l'objet d'une réserve foncière dans le cadre de la structuration du Bourg de Dos d'Ane.

Or, la structuration n'ayant pas été réalisée, nous envisageons, à présent, d'y créer une déchèterie. Pour information, aucune structure identique à celle-ci n'est présente sur Dos d'Ane.

Cette affaire a été retirée de l'ordre du jour.

Délibération n° 2015-025/BC3-007

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Validation des plans de financement de l'ingénierie interne et externe qui seront affectées à la validation du dispositif d'Investissement Territorial Intégré (ITI) 2014-2020 du programme opérationnel Européen pour le Territoire de la Cote Ouest.

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *La Région Réunion a informé le TCO et l'ensemble des EPCI de l'île de la possibilité de contractualiser une enveloppe de 122,1 M € issue des fonds FEDER avec l'Europe et la Région Réunion à travers le dispositif d' « Investissement Territorial Intégré » (ITI) pour la période 2014-2020. Cette contractualisation doit être préparée et présentée pour fin juillet 2015. Pour ce faire, le TCO va faire appel à de l'ingénierie externe dans le cadre d'un marché complémentaire et à de l'ingénierie interne, susceptibles d'être cofinancées par le FEDER. Il convient donc de valider les plans de financements de ces 2 ingénieries.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE les plans de financement suivants :**

Pour l'ingénierie externe affectée à la démarché ITI (marché complémentaire d'une durée de 5 mois) :

FEDER (70%)	:	10 430 € TTC
TCO (30%)	:	4 470 € TTC
TOTAL	:	14 900 € TTC

Pour l'ingénierie interne affectée à la démarche ITI : 25% d'1 ETP sur 8 mois (novembre à décembre 2014 - mars à août 2015) :

FEDER (70%)	:	8 400 € TTC
TCO (30%)	:	3 600 € TTC
TOTAL	:	12 000 € TTC

- **AUTORISE** le Président à solliciter les fonds FEDER à hauteur de 70%.

Délibération n° 2015-026/BC3-008

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE — PILHI : Validation du plan de financement de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'opérations de logements aidés sur le territoire

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : L'objectif du dispositif PILHI est de mettre en place un plan d'actions pertinent afin de résorber l'insalubrité sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire Ouest. Un des grands axes du dispositif concerne la problématique foncière. En effet, une stratégie foncière doit être menée afin de pouvoir réaliser toutes les opérations d'aménagement ou de logements. L'équipe PILHI mène depuis le 2^{ème} semestre 2014, une mission de « potentiel foncier » afin d'identifier des parcelles susceptibles d'accueillir des opérations de logements aidés. Pour finaliser la mission, une étude de faisabilité doit être réalisée sur chaque parcelle afin de déterminer d'une part, la procédure d'acquisition et d'autre part, le type d'opérations à mettre en œuvre. Il est demandé au bureau communautaire de valider le plan de financement de l'étude de faisabilité dans le cadre de la mission « potentiel foncier ».

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le plan de financement suivant de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'opérations de logements aidés sur le territoire :
 - o **Etat** : **80 000,00 €**
 - o **TCO** : **20 000,00 €**
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention de l'Etat d'un montant de **80 000,00 €**.

Délibération n° 2015-027/BC3-009

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE — PILHI : Validation du plan de financement des travaux de démolition des logements insalubres après relogement des familles

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Le PILHI a pour mission principale d'éradiquer l'insalubrité en mettant en œuvre un plan d'actions pluriannuel. Une des solutions à la sortie d'insalubrité est le relogement des occupants hors site. Le relogement intervient en dernier recours essentiellement pour des familles non éligibles aux subventions de droit commun (occupants sans titre) ou des familles souvent locataires, en situation d'insalubrité irrémédiable. Une fois le relogement des occupants effectué hors site, se pose le problème du logement insalubre sur site.

Par expérience, si le logement n'est pas démoli, une nouvelle famille viendra s'installer. Afin d'éviter cela, le TCO souhaite mettre en œuvre des travaux de démolition des logements indignes après le relogement des occupants. Il est demandé au bureau communautaire de valider le plan de financement des travaux de démolition des logements indignes après relogement des occupants.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE le plan de financement suivant relatif à la démolition de 10 logements indignes après relogement des occupants dans le cadre d'une expérimentation en 2015 :**
 - o **Etat : 80 000,00 €**
 - o **TCO : 20 000,00 €**
- **AUTORISE le Président à solliciter la subvention de l'Etat d'un montant de 80 000,00 €.**

Délibération n° 2015-028/BC3-010

AMANAGEMENT DU TERRITOIRE — Avenant à la convention portant attribution d'un fonds de concours à la commune du Port pour le financement d'une étude pré-opérationnelle sur le quartier d'Ariste Bolon

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *Par délibération du Bureau Communautaire en date du 10 Février 2014, le TCO a attribué à la commune du Port un fonds de concours concernant le financement d'une étude pré opérationnelle sur le secteur d'Ariste Bolon d'un montant de 29 515,31 €. Le contexte n'étant pas favorable et l'étude ayant pris du retard, la ville du Port nous sollicite afin de prolonger la convention de 6 mois. La convention en cours prend fin le 19 Mars 2015.*

Il est demandé au bureau communautaire de valider la demande de la commune du Port qui sollicite la prolongation de 6 mois de la convention portant attribution d'un fonds de concours pour le financement d'une étude pré-opérationnelle sur le quartier d'Ariste Bolon.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE la prolongation de 6 mois, par avenant, de la convention portant attribution d'un fonds de concours à la ville du Port pour le financement d'une étude pré-opérationnelle sur le quartier d'Ariste Bolon ;**
- **VALIDE le projet d'avenant ;**
- **AUTORISE le Président à signer l'avenant.**

Délibération n° 2015-029/BC3-011

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d'une subvention à l'association «Ouest Run Triathlon» pour la mise en place du « X Terra de la Réunion », au titre de l'exercice 2015

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *L'association « Ouest Run Triathlon » (ORT) sollicite auprès du TCO une subvention de 5 000 € pour la mise en place d'un événement sportif de type triathlon nature, croos duathlon. Cette manifestation se déroulera les samedi 25 et dimanche 26 avril 2015 sur les communes de Saint-Paul et de Trois-Bassins*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000€) à l'association « Ouest Run Triathlon » pour la mise en place de la « X Terra Réunion cross duathlon/triathlon », au titre de l'exercice 2015.
- **VALIDE** le projet de convention.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2015-030/BC3-012

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Attribution d'une subvention à l'association « 974 Action » pour l'organisation de la 5^{ème} édition du « Raid'Av »

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : *L'association « 974 Action » sollicite auprès du TCO une subvention de 16 000 € (seize milles euros) pour la mise en place d'un raid multiactivités de nature intitulé « Raid'Av 974 ». Cette manifestation se déroulera du 11 au 15 mai 2015 pour des jeunes de 14 à 16 ans sur l'ensemble des communes de l'Ouest.*

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de seize mille euros (16 000 €), dont deux mille euros (2 000 €) au titre de la coopération décentralisée, à l'association « 974 action » pour la mise en place de la 5^{ème} édition du « Raid'av 974 », au titre de l'exercice 2015.
- **VALIDE** le projet de convention.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2015-031/BC3-013

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE — Attribution d'une subvention au Club d'Athlétisme de La Possession (CAPOSS) pour l'organisation de l'édition 2015 de la « Fête du trail »

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : L'association CAPOSS (Club d'Athlétisme de la Possession) renouvelle la manifestation sportive intitulée « Le Trail de Minuit ». Cet événement est classé en championnat de trail par la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme. Il s'agit de mettre en place une « Fête du trail » durant le week-end des 23 et 24 mai 2015 pour tout public. Afin de mener à bien cette action, l'association sollicite le TCO pour une participation financière à hauteur de 10 000 € (dix mille euros).

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** l'octroi d'une subvention d'un montant de cinq mille euros (5 000 €) à l'association « CAPOSS » pour la mise en place du « Trail de Minuit », au titre de l'exercice 2015.
- **VALIDE** le projet de convention.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention.

Délibération n° 2015-032/BC3-014

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE — Autorisation de signature d'un avenant à la convention établie avec l'association « Association Cultures Communications Océan Indien » (A.C.C.O.I) pour la mise en place de son programme d'enseignement culturel et artistique, au titre de l'exercice 2014

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : L'Association Cultures Communications Océan Indien (A.C.C.O.I) dispense des cours de musique et de danse sur la commune de Saint-Leu. Cette association a obtenu une subvention de la part du T.C.O d'un montant global de soixante-dix-huit mille quatre cents euros (78 400 €), au titre du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2013-2014. Ce financement, devait permettre à l'A.C.C.O.I d'assurer l'ensemble de ses activités culturelles et artistiques sur la période allant du 1^{er} septembre 2013 au 31 mars 2014. Le T.C.O a proposé de maintenir son soutien financier à l'A.C.C.O.I pour le reste de l'année 2014 par le biais d'une subvention complémentaire de trente-neuf mille deux cents euros (39 200 €). L'ensemble des actions d'enseignements dispensées par l'A.C.C.O.I n'a pu être finalisé comme prévu initialement à la convention (31 décembre 2014). C'est pourquoi la Présidente de l'A.C.C.O.I nous a fait part de son souhait de prolonger l'activité d'enseignement sur une période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 mai 2015. Il convient donc de signer un avenant à la convention signée initialement.

A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE**, par avenant, la prolongation de la durée de l'action (du 01/01/2015 au 31/05/2015) et de la convention établie avec l'association « Association Cultures Communications Océan Indien » (A.C.C.O.I) » ;

- **VALIDE** le projet d'avenant ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant.

Délibération n° 2015-033/BC3-015

ANIMATION ET VALORISATION DU TERRITOIRE – Avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage du « sentier littoral en forêt domaniale de Saint Paul »

Affaire présentée par : M. Christian PAPOUSSAMY

Résumé : Dans le cadre de l'aménagement du sentier littoral de Saint-Paul, le T.C.O a conclu une convention avec l'O.N.F, gestionnaire de droit de la forêt domaniale, en vue de la réalisation des études et travaux. Il est proposé d'actualiser, par voie d'avenant, le planning et le budget global d'opération, réévalué à 3,5 M € HT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** le projet d'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage du « sentier littoral en forêt domaniale de Saint-Paul » qui actualise le planning et le budget global de l'opération ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage du « sentier littoral en forêt domaniale de Saint-Paul ».

Délibération n° 2015-034/BC3-016

ECONOMIE ET INSERTION – Validation du financement des ACI retenus dans le cadre de l'appel à projets 2015

Affaire présentée par : M. Joseph SINIMALE

Résumé : Depuis 2009, le TCO soutient la mise en œuvre des ateliers chantiers d'insertion (ACI) du territoire par le financement notamment du poste d'encadrement technique de ces structures dans le cadre du PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi). La sélection des structures s'opère par un appel à projets lancé par la collectivité. Au titre de l'année 2015, l'appel à projets a eu lieu au mois de janvier, avec un délai de réponse au 16 février.

Cette année, la participation financière du TCO porte sur :

- Le poste d'encadrement technique (à hauteur de 30 000 € maximum) ;
- Le caractère innovant du projet ou l'appui au développement de l'activité (à hauteur de 5000 € maximum)

Sur les 15 projets d'ACI réceptionnés, 10 peuvent faire aujourd'hui l'objet d'un financement du TCO.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

APRES EN AVOIR DELIBERER ET A L'UNANIMITE

- **AUTORISE pour les 10 ACI suivants, leur financement, selon les montants indiqués ci-dessous :**

Nom du porteur	Intitulé de l'ACI	Territoire concerné par l'action	Financement <u>maximum</u> à octroyer par le TCO
AN GREN KOULER	(Jardin solidaire) 3 Kartyé La Rivyer	La Possession	35 000 € Sous réserve de complétude du dossier
AGIDESU	Une insertion réussie par les métiers de la peinture	Le Port	29 983 €
AGIDESU	Maçonnerie Métallerie dans la construction de clôtures	Le Port	29 983 €
3I	Maison pour tous	Saint Paul	30 000 €
INTERCITES DU GRAND OUEST	Réhabilitation de l'ancien marché de St Paul	Saint Paul	30 000 €
ARDI	ACI Mécanique	Saint Paul	35 000 €
BAC REUNION	Palettes vertes	Trois Bassins	35 000 €
3I	La fabrique numérique : atelier numérique social	Trois Bassins	35 000 €
INTERCITES DU GRAND OUEST	Charbon vert	TCO	35 000 €
BAC REUNION	ACI Vélos	TCO	30 000 €

- **VALIDE les projets de convention qui seront signés entre le TCO et chaque opérateur ;**
- **AUTORISE le Président à signer les conventions avec chaque opérateur ;**
- **AUTORISE Le Président à solliciter la subvention FSE dans le cadre du PLIE, à hauteur de 80% maximum des montants alloués et dans la limite de l'enveloppe FSE, pour le cofinancement de l'encadrement technique des ACI retenus par le TCO.**

Questions diverses :

Le Président interroge les services sur l'état d'avancement du projet « Ressources » du TCO.

Levée de la séance : à 18H05